

Journals

No. 175

Friday, February 5, 1999

10:00 a.m.

Journaux

N^o 175

Le vendredi 5 février 1999

10h00

PRAYERS

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration of the amendments made by the Senate to Bill C-20, An Act to amend the Competition Act and to make consequential and related amendments to other Acts.

Mr. Manley (Minister of Industry), seconded by Mr. Gagliano (Minister of Public Works and Government Services), moved, — That a Message be sent to the Senate to acquaint Their Honours that this House disagrees with the amendments made by the Senate to Bill C-20, An Act to amend the Competition Act and to make consequential and related amendments to other Acts, because this House is of the opinion that the intent and policy of the words in question is in the public interest and reflects the opinion of the great majority of Canadians, and this House proposes, in lieu of the amendments made by the Senate, that the amendments be amended to read as follows:

1. Page 14, Clause 19: Delete lines 31 to 46 and substitute the following therefor:

66.1 (1) Any person who has reasonable grounds to believe that a person has committed or intends to commit an offence under the Act, may notify the Commissioner of the particulars of the matter and may request that his or her identity be kept confidential with respect to the notification.

(2) The Commissioner shall keep confidential the identity of a person who has notified the Commissioner under subsection (1) and to whom an assurance of confidentiality has been provided by any person who performs duties or functions in the administration or enforcement of this Act.

2. Page 15, Clause 19: Delete lines 1 to 42 and substitute the following therefor:

66.2 (1) No employer shall dismiss, suspend, demote, discipline, harass or otherwise disadvantage an employee, or deny an employee a benefit of employment, by reason that

(a) the employee, acting in good faith and on the basis of reasonable belief, has disclosed to the Commissioner that the employer or any other person has committed or intends to commit an offence under this Act;

PRIÈRE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et d'autres lois en conséquence.

M. Manley (ministre de l'Industrie), appuyé par M. Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux), propose, — Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre rejette les amendements qu'il a apportés au projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la Concurrence et d'autres lois en conséquence, parce qu'elle est d'avis que l'objet des dispositions visées par ces amendements est conforme à l'intérêt public et traduit l'opinion d'une forte majorité de Canadiens, et qu'elle propose d'apporter, aux amendements du Sénat, les modifications suivantes :

1. Page 14, article 19 : supprimer les lignes 33 à 46 et les remplacer par ce qui suit :

66.1 (1) Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'une autre personne a commis une infraction à la présente loi, ou a l'intention d'en commettre une, peut notifier au commissaire des détails sur la question et exiger l'anonymat relativement à cette dénonciation.

(2) Le commissaire est tenu de garder confidentielle l'identité du dénonciateur auquel l'assurance de l'anonymat a été donnée par quiconque exerce des attributions sous le régime de la présente loi.

2. Page 15, article 19 : supprimer les lignes 1 à 45 et les remplacer par ce qui suit :

66.2 (1) Il est interdit à l'employeur de congédier un employé, de le suspendre, de le rétrograder, de le punir, de le harceler ou de lui faire subir tout autre inconvénient ou de le priver d'un bénéfice de son emploi parce que :

a) l'employé, agissant de bonne foi et se fondant sur des motifs raisonnables, a informé le commissaire que l'employeur ou une autre personne a commis une infraction à la présente loi, ou a l'intention d'en commettre une;

(b) the employee, acting in good faith and on the basis of reasonable belief, has refused or stated an intention of refusing to do anything that is an offence under this Act;

(c) the employee, acting in good faith and on the basis of reasonable belief, has done or stated an intention of doing anything that is required to be done in order that an offence not be committed under this Act; or

(d) the employer believes that the employee will do anything referred to in paragraph (a) or (c) or will refuse to do anything referred to in paragraph (b).

(2) Nothing in this section impairs any right of an employee either at law or under an employment contract or collective agreement.

(3) In this section, “employee” includes an independent contractor and “employer” has the corresponding meaning.

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

WAYS AND MEANS

Pursuant to Standing Order 83(2), at the request of Mr. Martin (Minister of Finance), an Order of the Day was designated for the consideration of a Ways and Means motion for a Budget presentation on Tuesday, February 16, 1999, at 4:15 p.m.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Ms. McLellan (Minister of Justice) laid upon the Table, — Copy of a document entitled “A Framework to Improve the Social Union for Canadians”. — Sessional Paper No. 8525–361–19.

Mr. Rock (Minister of Health) laid upon the Table, — Copy of a letter from the Premiers and the Territorial Leaders to the Prime Minister concerning an accord on health care financing. — Sessional Paper No. 8525–361–20.

Mr. Dion (Minister of Intergovernmental Affairs) laid upon the Table, — Document entitled “Collaborative use of the spending power for intergovernmental transfers”. — Sessional Paper No. 8525–361–21.

b) l’employé, agissant de bonne foi et se fondant sur des motifs raisonnables, a refusé ou a fait part de son intention de refuser d’accomplir un acte qui constitue une infraction à la présente loi;

c) l’employé, agissant de bonne foi et se fondant sur des motifs raisonnables, a accompli ou a fait part de son intention d’accomplir un acte nécessaire pour empêcher la perpétration d’une infraction à la présente loi;

d) l’employeur croit que l’employé accomplira un des actes visés aux alinéas a) ou c) ou refusera d’accomplir un acte visé à l’alinéa b).

(2) Le présent article n’a pas pour effet de restreindre les droits d’un employé, en général ou dans le cadre d’un contrat de travail ou d’une convention collective.

(3) Dans le présent article, « employé » s’entend notamment d’un travailleur autonome et « employeur » a un sens correspondant.

Il s’élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l’article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l’article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

VOIES ET MOYENS

Conformément à l’article 83(2) du Règlement, à la demande de M. Martin (ministre des Finances), un ordre du jour est désigné pour l’étude d’une motion des voies et moyens ayant pour objet la présentation d’un exposé budgétaire, le mardi 16 février 1999, à 16h15.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M^{me} McLellan (ministre de la Justice) dépose sur le Bureau, — Copie d’un document intitulé « Un cadre visant à améliorer l’union sociale pour les Canadiens ». — Document parlementaire n^o 8525–361–19.

M. Rock (ministre de la Santé) dépose sur le Bureau, — Copie d’une lettre des premiers ministres provinciaux et territoriaux concernant un accord sur le financement des soins de santé. — Document parlementaire n^o 8525–361–20.

M. Dion (ministre des Affaires intergouvernementales) dépose sur le Bureau, — Document intitulé « La coopération dans l’exercice du pouvoir de dépenser en matière de transferts intergouvernementaux ». — Document parlementaire n^o 8525–361–21.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mrs. Parrish (Parliamentary Secretary of the Minister of Public Works and Government Services) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— No. 361-1556 concerning human rights in Indonesia. — Sessional Paper No. 8545-361-98E;

— No. 361-1823 concerning radio and television programming. — Sessional Paper No. 8545-361-42Q;

— Nos. 361-1824, 361-1827 and 361-1833 concerning marriage. — Sessional Paper No. 8545-361-80N;

— No. 361-1825 concerning parental rights. — Sessional Paper No. 8545-361-16N;

— No. 361-1828 concerning the Food and Drugs Act. — Sessional Paper No. 8545-361-21E;

— No. 361-1829 concerning gun control. — Sessional Paper No. 8545-361-67T;

— No. 361-1831 concerning immigration. — Sessional Paper No. 8545-361-51I;

— No. 361-1832 concerning health care services. — Sessional Paper No. 8545-361-66J;

— No. 361-1834 concerning the Divorce Act. — Sessional Paper No. 8545-361-34H;

— Nos. 361-1835, 361-1836, 361-1837, 361-1838, 361-1839, 361-1840, 361-1841 and 361-1842 concerning sex offenders. — Sessional Paper No. 8545-361-35J.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Ms. Catterall (Ottawa West — Nepean), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 55th Report of the Committee, which was as follows:

The Committee recommends, pursuant to Standing Orders 104 and 114, the following changes in the membership of Standing Committees:

Canadian Heritage

Maurice Dumas for Caroline St-Hilaire

Health

Caroline St-Hilaire for Bernard Bigras

The Committee further recommends, pursuant to Standing Orders 104 and 114, that the following Members be added to the list of Associate Members of Standing Committees:

Canadian Heritage

Caroline St-Hilaire

Finance

Richard Marceau

Health

Bernard Bigras

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M^{me} Parrish (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n^o 361-1556 au sujet des droits de la personne en Indonésie. — Document parlementaire n^o 8545-361-98E;

— n^o 361-1823 au sujet des émissions de radio et de télévision. — Document parlementaire n^o 8545-361-42Q;

— n^{os} 361-1824, 361-1827 et 361-1833 au sujet du mariage. — Document parlementaire n^o 8545-361-80N;

— n^o 361-1825 au sujet des droits des parents. — Document parlementaire n^o 8545-361-16N;

— n^o 361-1828 au sujet de la Loi sur les aliments et drogues. — Document parlementaire n^o 8545-361-21E;

— n^o 361-1829 au sujet du contrôle des armes à feu. — Document parlementaire n^o 8545-361-67T;

— n^o 361-1831 au sujet de l'immigration. — Document parlementaire n^o 8545-361-51I;

— n^o 361-1832 au sujet des services de la santé. — Document parlementaire n^o 8545-361-66J;

— n^o 361-1834 au sujet de la Loi sur le divorce. — Document parlementaire n^o 8545-361-34H;

— n^{os} 361-1835, 361-1836, 361-1837, 361-1838, 361-1839, 361-1840, 361-1841 et 361-1842 au sujet des agresseurs sexuels. — Document parlementaire n^o 8545-361-35J.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M^{me} Catterall (Ottawa-Ouest — Nepean), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 55^e rapport du Comité, dont voici le texte :

Le Comité recommande, conformément au mandat que lui confèrent les articles 104 et 114 du Règlement, les changements suivants dans la liste des membres des comités permanents :

Patrimoine canadien

Maurice Dumas pour Caroline St-Hilaire

Santé

Caroline St-Hilaire pour Bernard Bigras

Le Comité recommande de plus, conformément au mandat que lui confèrent les articles 104 et 114 du Règlement, que les députés suivants fassent partie de la liste des membres associés des comités permanents :

Patrimoine canadien

Caroline St-Hilaire

Finances

Richard Marceau

Santé

Bernard Bigras

The Committee further recommends, that where a Member is appointed as permanent member to a Committee in accordance with this report and to which he was previously appointed Associate Member, that the name of the Member be struck from the list of Associate Members of the said Committee.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings was tabled.

Le Comité recommande de plus, dans le cas où un député est nommé membre permanent d'un comité visé au présent rapport, et auquel le député avait été nommé membre associé, que le nom de ce député soit retranché de la liste des membres associés de ce comité.

Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents est déposé.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

By unanimous consent, on motion of Mr. Blaikie (Winnipeg Transcona), for Ms. McDonough (Halifax), seconded by Mr. Martin (Winnipeg Centre), and pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), Bill C-468, An Act to amend the Criminal Code (criminal liability of corporations, directors and officers), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Anders (Calgary West), seconded by Mr. Jaffer (Edmonton — Strathcona), Bill C-469, An Act to amend the Canada Labour Code, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Manley (Minister of Industry), seconded by Mr. Gagliano (Minister of Public Works and Government Services), in relation to the amendments made by the Senate to Bill C-20, An Act to amend the Competition Act and to make consequential and related amendments to other Acts.

The debate continued.

MOTIONS

By unanimous consent, it was resolved, — That the 55th Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier this day, be concurred in.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Manley (Minister of Industry), seconded by Mr. Gagliano (Minister of Public Works and Government Services), in relation to the amendments made by the Senate to Bill C-20, An Act to amend the Competition Act and to make consequential and related amendments to other Acts.

The debate continued.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

The House resumed consideration of the motion of Ms. Robillard (Minister of Citizenship and Immigration), seconded by Mr. Eggleton (Minister of National Defence), — That Bill C-63, An Act respecting Canadian citizenship, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Citizenship and Immigration.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Du consentement unanime, sur motion de M. Blaikie (Winnipeg Transcona), au nom de M^{me} McDonough (Halifax), appuyé par M. Martin (Winnipeg-Centre), et conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, le projet de loi C-468, Loi modifiant le Code criminel (responsabilité criminelle des sociétés, administrateurs et dirigeants), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Anders (Calgary-Ouest), appuyé par M. Jaffer (Edmonton — Strathcona), le projet de loi C-469, Loi modifiant le Code canadien du travail, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Manley (ministre de l'Industrie), appuyé par M. Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux), relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la Concurrence et d'autres lois en conséquence.

Le débat se poursuit.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est résolu, — Que le 55^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Manley (ministre de l'Industrie), appuyé par M. Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux), relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la Concurrence et d'autres lois en conséquence.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est agréée avec dissidence.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), appuyée par M. Eggleton (ministre de la Défense nationale), — Que le projet de loi C-63, Loi concernant la citoyenneté canadienne, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

The debate continued.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 1:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Martin (Winnipeg Centre), seconded by Mr. Godin (Acadie — Bathurst), — That, in the opinion of this House, the government should invest in a comprehensive energy efficiency strategy, thus: (a) exploiting the considerable job creation potential of energy efficiency; (b) encouraging the development of high tech expertise and export opportunities; and (c) increasing the number of federally owned buildings (of which there are 50,000) retrofitted for energy efficiency through the Federal Buildings Initiative. (*Private Members' Business M-300*)

The debate continued.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Monday, February 8, 1999, at the ordinary hour of daily adjournment.

By unanimous consent, the recorded division was further deferred until Tuesday, February 9, 1999, at the expiry of the time provided for Government Orders.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by the Speaker — Minutes of Proceedings of the Board of Internal Economy of the House of Commons for November 24, 1998. — Sessional Paper No. 8527-361-41.

ADJOURNMENT

At 2:13 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday at 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

Le débat se poursuit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 13h30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Martin (Winnipeg-Centre), appuyé par M. Godin (Acadie — Bathurst), — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait investir dans une stratégie exhaustive d'efficacité énergétique afin, ce faisant : a) d'exploiter les possibilités considérables que recèle l'efficacité énergétique pour la création d'emplois; b) d'encourager le développement d'une expertise en haute technologie et de débouchés d'exportation; c) d'accroître le nombre d'immeubles fédéraux (il y en a 50 000) qui ont fait l'objet d'une réhabilitation thermique à des fins d'efficacité énergétique dans le cadre de l'Initiative fédérale dans le secteur du bâtiment. (*Affaire émanant des députés M-300*)

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 8 février 1999, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

Du consentement unanime, le vote par appel nominal est de nouveau différé jusqu'au mardi 9 février 1999, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par le Président — Compte rendu des délibérations du Bureau de régie interne de la Chambre des communes du 24 novembre 1998. — Document parlementaire n° 8527-361-41.

AJOURNEMENT

À 14h13, le Président ajourne la Chambre jusqu'à lundi, à 11h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.